



PPE. Cœur de l'Europe	Parti Populaire Européen
EVP. Herz Europas	Europäische Volkspartei
EPP. Heart of Europe	European People's Party
PPE. Cuore dell'Europa	Partito Popolare Europeo
EVP. Hart van Europa	Europese Volkspartij
EAK. Καρδιά της Ευρώπης	Ευρωπαϊκό Λαϊκό Κόμμα
PPE. Corazon de Europa	Partido Popular Europeo
PPE. Coração da Europa	Partido Popular Europeu

## Déclaration des Chefs de gouvernement et de parti du PPE Bruxelles, 25 septembre 1992

1. Nous nous réjouissons des résultats des référenda en Irlande et en France en faveur du Traité de Maastricht.
2. Nous insistons sur une ratification rapide du Traité, si possible fin de cette année, par tous les Etats membres où la ratification doit encore se faire.
3. Le Traité de Maastricht restera une base adéquate et fiable pour l'unification européenne. Nous excluons une renégociation du Traité.
4. A Maastricht, nous avons sérieusement pris en compte l'angoisse des citoyens, en particulier les craintes d'une Europe centralisée. Nous devons plus que jamais convaincre les citoyens que le Traité de Maastricht signifie une Europe démocratique et à l'écoute des citoyens, qui respecte et renforce l'identité et la culture de tous les Etats membres et de leurs régions.
5. La base de la prise de décision européenne après Maastricht est le principe de la subsidiarité, c'est-à-dire des réglementations européennes seulement si la réglementation régionale ou nationale est insuffisante.
6. Nous soulignons que Maastricht constitue un progrès vers
  - une Europe des citoyens,
  - la démocratisation de la Communauté,
  - la dimension sociale,
  - moins de bureaucratie,
  - la participation des régions et des communes,
  - une capacité d'agir de l'Union Européenne à l'extérieur.
7. Nous souhaitons l'élargissement rapide de la CE aux pays qui se préparent à l'adhésion; la condition préalable en est l'approfondissement de la coopération communautaire par l'entrée en vigueur de l'Union Européenne.
8. Nous proposons que dans une Europe sans frontières, qui devrait être réalisée au 1er janvier 1993, une politique harmonisée de contrôle concernant l'immigration et le droit d'asile soit menée, de même qu'une lutte efficace contre la criminalité transfrontalière au niveau européen.
9. Nous affirmons résolument notre volonté de réaliser l'Union

Economique et Monétaire dans les conditions et dans les délais prévus par le Traité de Maastricht. Cela implique que tous les Etats-membres fassent les efforts nécessaires pour satisfaire aux conditions de convergence fixées dans le Traité. Cela implique également, face aux turbulences actuelles que le Système Monétaire Européen soit maintenu et que les règles de fonctionnement doivent être correctement appliquées.

10. Pour surmonter le déficit démocratique, nous sommes en faveur d'un renforcement du PE. Nous nous engageons pour que les compétences législatives et de contrôle du PE soient élargies dans le cadre du Traité de Maastricht.

Les gouvernements des Etats-membres doivent faire participer leurs parlements plus intensément à leurs décisions en politique européenne. La coopération du PE avec les parlements nationaux pour le contrôle du Conseil doit être élargie.